

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE VOLONTAIRE

1. Nom demandeur : Delvaux Gary **N° de rapport : geg9500g**
Adresse : Rue Des Ecoles 141 4830
Limbourg
Nom de l'inspecteur : Gielis Gerrit
N° de logement : **N° d'Affaire 15874/pc452**

2. Organisme de contrôle : APRAGAZ a.s.b.l.

**3. Installation contrôlée: Adresse : : Rue Des Ecoles 141 cave
4830 Limbourg
Date :24/04/2024 L'habitant est : Locataire
« L'attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant ouverture du compteur en application de l'Arrête Royal du 28 juin 1971 » n'est pas présent**

4. Caractéristiques de l'installation :

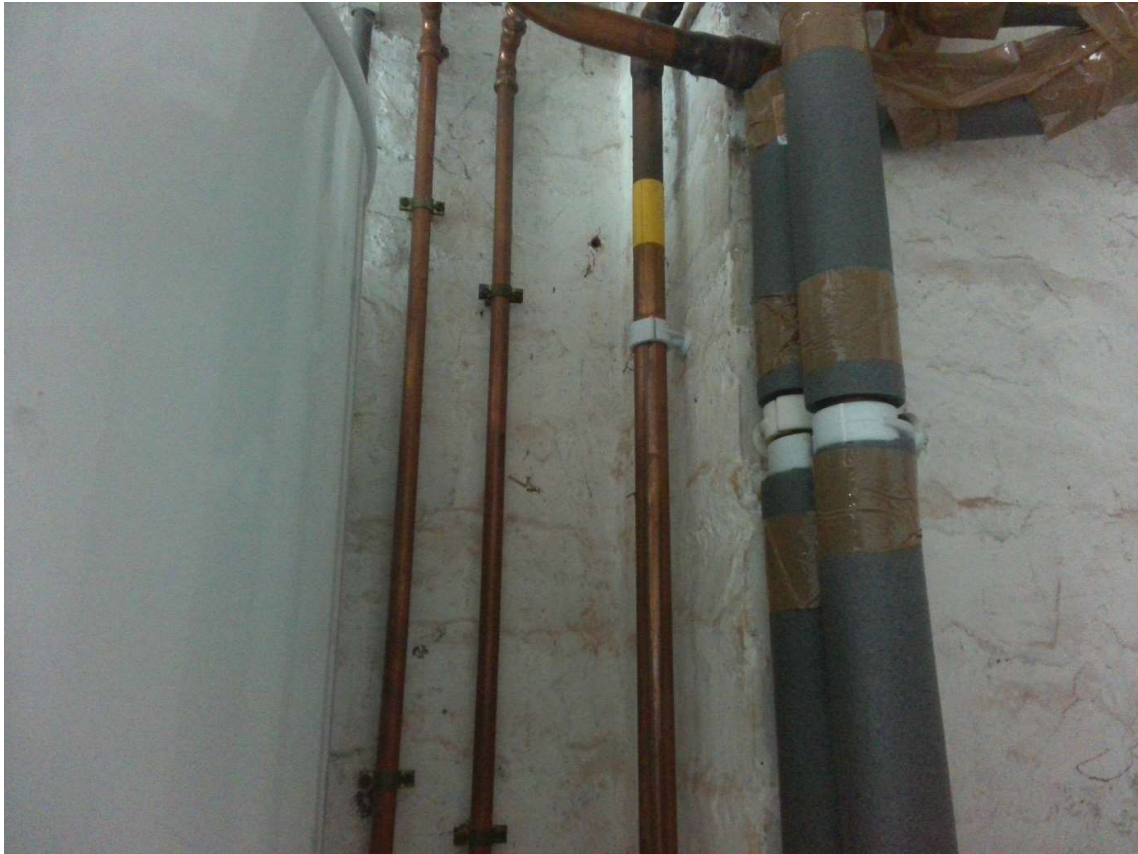
Checklist utilisée(s) HAF 1000 HAF 1003 HAF 2000
 Installation Neuve Nouvelles Partie d'installation Installation existante
Compteur : Classe Q_{max} 10m³/h Fabricant : Krom Schrodder n°: 12763451 Index :43011
Pression de Service de l'installation intérieure : 21 mbar bar
Pression (s) de l'épreuve d'étanchéité : 21 mbar bar

Appareils d'utilisation :

	Type :	Marque :	Puissance nominale
Nombre 1	B11bs	Radson (2000)	25,6kW
2			
3			
4			











5.Remarques et/ou notes :

- Veuillez placer une amenée d'air(min 150cm²) fixe en direct vers l'extérieur pour la chaudière.
- Veuillez placer des attaches pour le cuivre tout les 1,2m(voir...).
- Le conduit de raccordement à la cheminée de la chaudière ne mesure pas 50cm

6.Conclusion :

L'entièreté de l'installation examinée :

N'est pas conforme aux prescriptions correspondantes (voir remarques). Seul l'essais d'étanchéité a donné satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et d'évacuation des produits de combustion.

Date : 24/04/2024

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

